



La Chambre FNAIM du Grand Paris se réforme pour défendre la profession face aux nouveaux défis

Paris, le 17 mai 2017 – A l’occasion de son Assemblée Générale qui s’est tenue le mardi 16 mai, la FNAIM du Grand Paris a voté la réforme des Statuts de la Chambre. Ce vote est l’aboutissement d’un mouvement de réformes de fond entrepris depuis l’arrivée de son Président Didier Camandona. Digitalisation de la profession, concurrence effrénée de nouveaux acteurs, bouleversement du schéma régional avec l’avènement du Grand Paris... Ces réformes ont vocation à ce que la Chambre évolue et s’adapte aux profondes mutations qui affectent aujourd’hui le marché de l’immobilier.

Des réformes essentielles pour faire face aux défis de la profession

Pour bâtir l’avenir de la Chambre, l’Assemblée Générale a approuvé la rénovation et la modernisation de ses locaux et a adopté les nouveaux statuts dont la refonte était aussi nécessaire en raison de la fin de la période de fusion de la Chambre FNAIM de Paris-Ile-de-France et de la CMI et des élections à venir.

Didier Camandona, Président de la FNAIM du Grand Paris, revient sur les origines du projet: « Avant même ma prise de fonction, j’avais le souhait de mettre en place cette nécessaire réforme de notre Chambre. Je la savais sensible et j’ai donc décidé d’étudier tous les scénarii de nature à renforcer et surtout, à adapter notre organisation aux temps qui viennent. A partir de l’analyse de nos forces et de nos faiblesses, il s’agissait de proposer un nouveau système de fonctionnement, de réorienter nos services et notre gouvernance, ce qui passait par l’examen de la pertinence de nos locaux, de notre système de cotisations et de nos relations avec tous nos partenaires. »

Une Chambre réformée pour mieux défendre ses adhérents

Ces réformes vont permettre de rendre les organes de décisions politiques de la Chambre plus représentatifs et plus réactifs, afin d’être toujours plus à l’écoute de ses adhérents.

Pour Didier Camandona, les réformes étaient devenues incontournables : « L’efficacité de notre travail repose sur notre capacité à nous réformer. La FNAIM du Grand Paris fédère une grande diversité de métiers, mais ils ont tous en commun l’obligation de s’adapter aux évolutions technologiques et juridiques. »

« Je me réjouis que ce projet de réformes ait abouti et que la Chambre puisse proposer toujours plus de services de qualité à ses adhérents. Ces réformes, qui interviennent dans une année électorale charnière, permettront à la Chambre de défendre au mieux les intérêts de la profession face aux défis auxquels elle fait face. »

A propos de la FNAIM du Grand Paris

L’organisation syndicale représente en Ile-de-France, hors Seine et Marne, 1 400 professionnels de l’immobilier qui gèrent 2 000 cabinets et succursales, soit un chiffre d’affaires de plus d’un milliard d’euros. La Chambre est spécialisée dans 13 métiers différents de la transaction, de la gestion, de l’expertise et du conseil. Trois de ces métiers sont règlementés par l’Etat, il s’agit de la transaction, de l’administration de biens et des syndics de copropriété. Dotée de nombreux outils d’analyse, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d’informations, d’études économiques et d’informations juridiques sur les marchés immobiliers. La Chambre est membre du CESER Ile de France et du Comité de l’Habitat et de l’Hébergement de l’Ile de France présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional.

Site Internet : <http://lamaisondelimmobilier.org/>

Twitter : @fnaimidf

Contact presse: Gaëlle GUSE – 01 55 30 70 93 – gaelle.guse@grayling.com